



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.1/43/L.11/Rev.1/Corr.1
10 novembre 1988
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-troisième session
PREMIERE COMMISSION
Point 54 de l'ordre du jour

CREATION D'UNE ZONE EXEMPTÉ D'ARMES NUCLEAIRES
DANS LA REGION DU MOYEN-ORIENT

Egypte : projet de résolution révisé

Création d'une zone exempte d'armes nucléaires
dans la région du Moyen-Orient

Rectificatif

Le paragraphe 9 du dispositif doit se lire comme suit :

Prie les parties dans la région de communiquer au Secrétaire général leurs vues et suggestions sur les mesures visées au paragraphe 8 ci-dessus;
